
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Free Clinic,
en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

L'asbl Free Clinic, sise Chaussée de Wavre 154, à 1050 Ixelles, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Free Clinic est agréée pour exercer la mission suivante :

- aide juridique de première ligne pour l'arrondissement judiciaire Bruxelles.

La dérogation aux titres requis concernant madame Manon FLAGEL et monsieur Thomas GALAND est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.